

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BOZOULS**

---

N°31            L'an deux mille vingt-six  
                  Le six mai  
                  Le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls  
                  dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
                  en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
                  Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23

Présents : Mmes BOYER, CABROLIER, CASTELBOU, DELLUS, FARRENQ,  
                  GALAN, GAUTHIER, HYGONENQ, JACQUESON, LEMARCHAND  
                  MM. BARRAL, BARRILLIO, BERTRAND, BOUQUIER, CALMELLY,  
                  COMBET, FOULQUIER, MEZY, SYCH

Pouvoirs : Sabine KLEIN-TOURRETTE a donné pouvoir à Laure FARRENQ  
                  Robert COSTES a donné pouvoir à Laurent FOULQUIER  
                  Jean-Louis RAMES a donné pouvoir à Sébastien SYCH  
                  Marie CANCELÉ a donné pouvoir à Marie-Aimée LEMARCHAND

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et  
Monsieur Hans BERTRAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné  
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Monsieur le maire communique aux membres du conseil municipal les décisions  
prises depuis la dernière séance, conformément à la délégation de pouvoirs consentie  
au maire le 22 mars 2026, et en application des dispositions des articles L.2122-22 et  
L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

2026-02-U	Urbanisme	<p>Droit de préemption urbain</p> <p>Sur la parcelle E 2388 sise 10 rue Bellevue à Bozouls, d'une superficie totale de 447 m<sup>2</sup>, propriété de la SAS DOMAINE BELLEVUE représentée par monsieur Noyer Pierre-Henri;</p> <p>Le maire n'exerce pas ce droit</p>
2026-03-U	Urbanisme	<p>Droit de préemption urbain</p> <p>Sur la parcelle H 1014 sise 12 chemin des Genévriers à Bozouls, d'une superficie totale de 1842 m<sup>2</sup>, propriété de madame Violène Cabrolier et de monsieur Mathieu BARRAUD ;</p> <p>Le maire n'exerce pas ce droit</p>
2026-04-U	Urbanisme	<p>Droit de préemption urbain</p> <p>Sur les parcelles K 127 et ZK 6 sises lieu-dit ABOUL à Bozouls, d'une superficie totale de 1704 m<sup>2</sup>, propriété de Consorts TREMOLIERES ;</p> <p>Le maire n'exerce pas ce droit</p>
2026-05-U	Urbanisme	<p>Droit de préemption urbain</p> <p>Sur la parcelle E 2407 sise 18 impasse d'Aubignac à Bozouls, d'une superficie totale de 530 m<sup>2</sup>, propriété de la SAS DOMAINE BELLEVUE représentée par monsieur Noyer Pierre-Henri;</p> <p>Le maire n'exerce pas ce droit</p>
2026-06-U	Urbanisme	<p>Droit de préemption urbain</p> <p>Sur la parcelle E 2467 sise 30 rue du Trou à Bozouls, d'une superficie totale de 27 m<sup>2</sup>, propriété de monsieur Jean-Jacques POUGET;</p> <p>Le maire n'exerce pas ce droit</p>
2026-07-U	Urbanisme	<p>Droit de préemption urbain</p> <p>Sur la parcelle E 2409 sise 14 impasse d'Aubignac à Bozouls, d'une superficie totale de 595 m<sup>2</sup>, propriété de la SAS DOMAINE BELLEVUE représentée par monsieur Noyer Pierre-Henri;</p> <p>Le maire n'exerce pas ce droit</p>

2026-08-U	Urbanisme	<p>Droit de préemption urbain</p> <p>Sur la parcelle E 2405 sise 22 impasse d'Aubignac à Bozouls, d'une superficie totale de 545 m<sup>2</sup>, propriété de la SAS DOMAINE BELLEVUE représentée par monsieur Noyer Pierre-Henri;</p> <p>Le maire n'exerce pas ce droit</p>
2026-09-U	Urbanisme	<p>Droit de préemption urbain</p> <p>Sur la parcelle E 2406 sise 20 impasse d'Aubignac à Bozouls, d'une superficie totale de 534 m<sup>2</sup>, propriété de la SAS DOMAINE BELLEVUE représentée par monsieur Noyer Pierre-Henri;</p> <p>Le maire n'exerce pas ce droit</p>
2026-10-U	Urbanisme	<p>Droit de préemption urbain</p> <p>Sur la parcelle E 824 sise 52 rue Henri Camviel à Bozouls, d'une superficie totale de 1020 m<sup>2</sup>, propriété de Consorts DEVORET-SUDRIES;</p> <p>Le maire n'exerce pas ce droit</p>
2026-11-U	Urbanisme	<p>Droit de préemption urbain</p> <p>Sur la parcelle D 720 sise 8 rue Henriette Viguiier à Bozouls, d'une superficie totale de 590 m<sup>2</sup>, propriété de monsieur Pierre CALMEL;</p> <p>Le maire n'exerce pas ce droit</p>

Le conseil municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié le 11/05/2026

Et affiché le 11/05/2026

Pour copie conforme,

Le Maire,

J.L. CALMELLY



*Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »*

